

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section de fonctionnement, de l'autre, les projets de la commune en section d'investissement.

Le budget 2026 a été voté le 30 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A : VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	419 026.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
012 – Charges de personnel	335 000.00 €	70 – Ventes de produits	46 400.00 €
014 – Atténuations de produits	27 388.00 €	73 – Impôts et taxes	103 332.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	84 590.00 €	731 – Fiscalité locale	320 349.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	74 – Dotations et participations	145 453.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	75 – Autres produits de gestion courante	23 500.58 €
68 – Dotations aux provisions, dépréciations	300.00 €	002 – Résultat reporté	225 808.42 €
		78 – Reprises amort., dépréciations	1 461.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	55 243.00 €		

Total des dépenses	866 304.00 €	Total des recettes	866 304.00 €
---------------------------	--------------	---------------------------	--------------

B : VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
21 – Immobilisations corporelles	171 969.00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	93 882.00 €
23 – Immobilisations en cours	238 433.00 €	13 – Subventions d'investissement	316 520.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	300.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	300.00 €
001 – Solde d'exécution négatif reporté		021 – Virement de la section de fonctionnement	
Restes à réaliser	101 974.00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	
		1068 – Affectation du résultat	26 107.02 €
		001 – Excédent reporté N-1	75 863.98 €
		Restes à réaliser	0.00 €
Total des dépenses	512 673.00 €		512 673.00 €

Les restes à réaliser s'élevaient à 101 974.00 € en dépense.

Ce budget prévoit principalement pour 2026, en dépenses d'investissement :

- Travaux du complexe scolaire pour 91 971.00 €
- Logiciels mairie pour 4 891.00 €
- Travaux de voirie pour 99 953.00 €
- Travaux d'isolation toiture de la garderie pour 4 125.00 €
- L'achat de tableaux numériques (école) pour 8 000.00 €
- Pose d'un portail et d'une clôture (jardin école) pour 5 000.00 €

Fait à Fillièvres, le 06/05/2026

L'adjoint,
Philippe Merchez



Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 062-216203356-20260430-14_2026FILLIEV-DE

